

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 057673

Optique 93019- Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8587

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHALOUFI ABDELKARIM

Date de naissance : 23/07/62

Adresse : HAY CHIFRA Rue 1 n° 113 2me étage

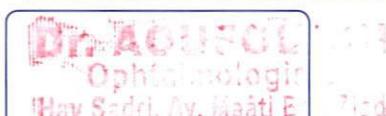
N° Chack

Tél. : 0658494904

Total des frais engagés : 3350,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21 SEPTEMBER 2021

Nom et prénom du malade : KHALOUFI ABDELKARIM

Age : 1962

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hachour oublie

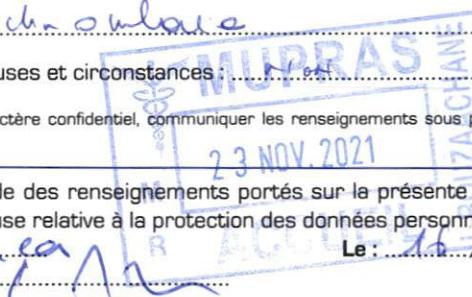
En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23 NOV. 2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 SEPT 2021	Opht		250 DT	Dr. AOUFOUCHI Ophthalmologiste Hay Sadiq AV. Meâti Ben Ziâd Casablanca - N° 7 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
* OPTIQUE ALI Bd Kods Inara II N°23 Ain Chock Casablanca	15/11/2021			Cunelli		3600,-

A circular stamp with a double-lined border. The outer ring contains the text "OPTIQUE AL H." at the top and "*OPTICIEN OPTIMETRIE" at the bottom. The inner circle contains "Bd Kods Inara II" at the top, "N°23 Ain Chock" in the center, and "Casablanca" at the bottom.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan des

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M. AOUFOUCHI

Ophthalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie
et des Maladies des Yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voies Lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Chirurgie de la Myopie

الدكتور م. أوفوشي

أخصائي في أمراض وجراحة العيون

جلالة - الزراق - الحول

مسالك الدموع - أنجيوغرافيا

الليزر- العدسات اللاصقة ..

جراحة عيوب البصر

21 SEPT 2021

Casablanca, le الدار البيضاء، في

Dr. AOUFOUCHI Abd el Krim.

Sur le bilan et les
Angiographie. A-t-il été trouvée la
cause : (+ 1.25 : 170) -

et
en : (+ 0.25 (+ 0.75 0 g) -
et
en : + 0.25 (-)

et
en : 2.75. en



شارع المعطى بن زيد - رقم 7 - حي الصدر - المركب الخيري بن امسيك سيدى عثمان - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.71.95.56
Av. Maâti Ben Ziad, Imm. "D" N°7 - Hay Sadri, Ben M'Sik Sidi Othman - CASA - Té l.: 05.22. 71.95.56

Té l.: 06 39 81 02 94 /95

AL HORRIA OPTIQUE

بصريات الحرية

Ain Chock, Bd Al Qods,
Inara 2 N° 23
Casablanca



عين الشق، شارع القدس
إنارة 2 رقم 23
الدار البيضاء

Tél. : 05 22 21 52 03

ICE : 00177430000066 - IF : 51457135 - TP : 34048956 - CNSS : 4406973 - RC : 419894

F. 0001507

Docteur : KHALLOUF D. AOUF JUCHI.
Mr. : KHALLOUF ABDELKrim.

Nomenclature : 471 - 471.

Montures :	VL	optique	650,-
	VP		

Type de verres : Prog. 1m/1mm
/AN
0-

* VISION DE LOIN :

OD :	Axe :	170	Cyl + 1,25	-	Sph :	1500,-
OG:	Axe :	9	Cyl + 0,75	+ 0,25	Sph :	1500,-

* VISION DE PRES :

OD :	Axe :	—	Cyl :	—	Sph :	—
OG:	Axe :	—	Cyl :	—	Sph :	—
Add : + 2,75						50,-

= 3600,-

Total : trois mille six cent eighty four

Date : 15.11.2021.

